

Luxembourg, le 1er décembre 2008

| |
|---|
| Examen d'aptitude professionnelle des candidats réviseur d'entreprises |
|---|

Session extraordinaire décembre 2008

Epreuve écrite

Première partie (matinée)

Vous travaillez dans un cabinet de réviseurs d'entreprises et vous devez prendre position sur les problèmes suivants, en relation avec:

1. Contrôle interne

énoncé en **Partie I**

| | |
|------------|----------|
| Question 1 | 7 points |
| Question 2 | 7 points |

2. Banque

énoncé en **Partie II**

| | |
|------------|----------|
| Question 3 | 3 points |
| Question 4 | 3 points |
| Question 5 | 3 points |
| Question 6 | 3 points |
| Question 7 | 5 points |

3. OPC:

énoncé en **Partie III**

| | |
|-------------|----------|
| Question 8 | 3 points |
| Question 9 | 3 points |
| Question 10 | 3 points |
| Question 11 | 9 points |

Partie I

Contrôle interne

Instruments de mesure supérieurs S.A. (IMS) est une société anonyme luxembourgeoise qui fabrique des appareils de mesure haut de gamme destinés principalement aux secteurs du pétrole et du gaz naturel. En 2007, les ventes d'IMS se sont élevées à 100 millions d'euros (100 M€) et son bénéfice avant impôts à 5 M€. La fin d'exercice d'IMS est le 31 décembre.

Le chef de la direction d'IMS, Jean Poussin, est partisan d'une gouvernance d'entreprise rigoureuse. Il a consacré la dernière année à renforcer l'environnement de contrôle interne d'IMS. Il est convaincu que les organisations qui font preuve de bonnes pratiques de gouvernance seront mieux perçues par les marchés. Jean veut faire une présentation au comité d'audit d'IMS confirmant que, tout au long de l'année, les contrôles internes d'IMS ont fonctionné conformément aux objectifs de contrôle de la société. Si cette présentation est bien accueillie par le comité d'audit, Jean songe à en faire un évènement annuel. IMS a retenu les services de votre cabinet pour aider Jean à préparer le contenu de sa présentation.

Votre cabinet évalue actuellement le processus d'approvisionnement d'IMS. Celle-ci vous a donc remis les documents pertinents et donné accès à ses ressources (Annexe II). Dans le cadre de l'analyse de ce processus, IMS vous a demandé ce qui suit :

Question 1

Identifier les contrôles internes clés présents dans le processus d'approvisionnement.

(7 points)

Question 2

Identifier les lacunes du contrôle interne du processus d'approvisionnement et recommander des améliorations.

(7 points)

Nous sommes dans la première semaine de mars 2008. L'associé responsable de la mission IMS vous remet les notes qu'il a prises lors d'une rencontre avec Jean Poussin (Annexe I). Il vous demande à vous, stagiaire, de préparer une analyse du processus d'approvisionnement d'IMS qui réponde à ces deux exigences. Il vous demande aussi de mentionner toutes les questions additionnelles et de formuler toutes les observations qui seraient pertinentes aux fins de la mission.

Annexe I

Mémo de l'associé au stagiaire

Aujourd'hui, j'ai rencontré le chef de la direction d'IMS, Jean Poussin, afin de discuter de ses besoins. Il m'a donné les informations suivantes; mes commentaires sont entre parenthèses.

Cadre de gouvernance d'IMS

En vue d'établir un cadre de gouvernance rigoureux, IMS a adopté une approche comportant les éléments suivants.

1. Consignation par écrit des processus et contrôles existants.
2. Identification des contrôles clés du processus.
3. Évaluation et tests des contrôles internes et mise en œuvre des améliorations. (A cet égard, Jean a mentionné qu'il aimerait mettre sur pied une équipe d'audit interne. Pourriez-vous dresser une liste des types de choses que ce groupe pourrait être appelé à faire?)

Objectifs de contrôle liés au processus d'approvisionnement

1. Autorisation appropriée de toutes les opérations.
2. Protection des actifs de la société.
3. Prévention et détection des erreurs et irrégularités.
4. Exactitude et intégralité des documents comptables.
5. Utilisation appropriée de l'information.

Système de gestion intégrée

Le conseil d'IMS vient tout juste d'approuver l'implantation d'un nouveau système de gestion intégrée (SGI) au sein de l'entreprise. IMS prévoit commencer l'implantation du module facturation et recouvrement dans le courant de l'année, et terminera l'installation complète de tous les modules avant la fin de 2009. Jean est enthousiasmé par ce projet qui, à son avis, modifiera en profondeur la façon dont IMS mène ses affaires. Il se dit "fatigué des vieilles méthodes manuelles. Il est temps qu'IMS tire parti de l'avantage concurrentiel que procure la technologie". En passant, Jean se demande aussi en quoi ce changement influera, cette année et par la suite, sur sa présentation sur le contrôle interne au comité d'audit.

Annexe II

Description du processus d'approvisionnement mis à jour en novembre 2007

Le processus d'approvisionnement comporte quatre volets principaux, à savoir :

1. présélection des fournisseurs,
2. achat des biens et/ou services
3. réception des biens,
4. règlement.

Description du processus

Le processus d'approvisionnement commence lorsque l'on a besoin d'un bien ou d'un service. Une demande d'approvisionnement remplie à la main est envoyée par le service demandeur (Ventes, Marketing, Fabrication, etc.) au service approvisionnements. Le préposé aux approvisionnements numérote ces demandes et passe chacune en revue pour vérifier qu'elle a été signée.

Les demandes d'approvisionnement doivent être autorisées au moyen de la signature d'une personne du niveau décisionnel approprié. Le montant de la demande détermine le niveau décisionnel requis, et les niveaux d'autorisation des dépenses sont organisés par paliers. En raison du très grand nombre de combinaisons possibles de services et de niveaux d'autorisation, les divers services ont la responsabilité de s'assurer que leurs demandes d'approvisionnement sont signées par des personnes du bon niveau décisionnel. En raison de cette exigence, le préposé aux approvisionnements n'a pas besoin de vérifier plus en détail les signatures.

Le préposé aux approvisionnements envoie les demandes au chef des approvisionnements pour examen et approbation.

Les demandes d'approvisionnement approuvées sont ensuite envoyées à l'acheteur qui trouve un fournisseur. Si le montant est inférieur à 5.000 €, le choix du fournisseur est laissé à l'acheteur. Pour les achats de plus de 5.000 € mais de moins de 25.000 €, l'acheteur choisit, toujours à discrétion, un fournisseur parmi les fournisseurs présélectionnés. Pour les achats de plus de 25.000 €, un processus d'appel d'offres en bonne et due forme est mis en œuvre. Cependant, le processus d'appel d'offres peut être écarté, à la discrétion de l'acheteur, s'il est jugé ne pas être économiquement efficient.

Une fois le fournisseur choisi, l'acheteur reporte sur un bon de commande l'information inscrite sur la demande d'approvisionnement. Le bon de commande est envoyé au chef des approvisionnements pour examen, et une photocopie en est faite qui est classée, par ordre numérique, avec une photocopie de la demande d'approvisionnement correspondante. Le bon de commande original est ensuite retourné à l'acheteur qui le transmet au fournisseur.

Toutes les livraisons arrivent à l'entrepôt. Tous les employés ont accès à l'entrepôt. Les biens sont vérifiés par comparaison avec le bordereau d'emballage et examinés pour voir s'ils sont endommagés, etc. Si les biens sont acceptables, le réceptionnaire signe le bon de réception. Une copie du bon de réception signé est ensuite transmise au préposé aux approvisionnements, qui l'apparie aux copies de la demande d'approvisionnement et du bon de commande en dossier. Si les données diffèrent (quantités en plus ou en moins, mauvais produit, etc.) le bon de réception est envoyé à l'acheteur pour qu'il règle le problème avec le fournisseur. En l'absence de problème, des copies des trois documents sont envoyées au service des comptes fournisseurs pour règlement.

Le réceptionnaire, Jean Schmit (embauché il y a six mois), envoie les biens au service demandeur, accompagnés d'une photocopie du bon de réception. Le service demandeur vérifie les quantités notées par le réceptionnaire et classe le bon de réception. Les services demandeurs ont noté que le nombre d'ajustements manuels apportés aux quantités expédiées par rapport aux quantités reçues est en augmentation depuis quelques temps.

Toutes les demandes d'approvisionnement et tous les bons de commande qui sont en suspens depuis plus de 90 jours sont retournés au service demandeur par le préposé aux approvisionnements, en partant de l'hypothèse que les biens ont été reçus. Il appartient alors au service demandeur d'assurer le suivi et de transmettre la documentation au service des comptes fournisseurs pour règlement.

Si le préposé aux approvisionnements reçoit un bon de réception signé pour lequel il n'a pas de documentation source (c'est-à-dire pour lequel il n'existe pas de demande d'approvisionnement ou de bon de commande), il communique avec l'acheteur pour savoir de quoi il s'agit. Une copie du bon de réception est aussi envoyée au service des comptes fournisseurs.

Partie II

Banque

A. Comptabilité

1. Une banque, dont la monnaie du capital est l'Euro, accorde un crédit de 1 mio USD le 1^{er} décembre 2007 au taux de 3% (p.a.) avec échéance 1^{er} mars 2008. Compte tenu des difficultés de refinancement en USD la banque se refinance en EUR et emprunte valeur 1^{er} décembre 2007 800.000 EUR au taux de 4% (p.a.) avec échéance 1^{er} mars 2008. En même temps elle fait un swap USD/EUR : valeur 1^{er} décembre elle convertit 800.000 EUR en USD au taux de 1,25 (USD/EUR) ; valeur 1^{er} mars elle reçoit 802.000 EUR et débourse 1.000.000 USD à la contrepartie swap. Le cours au comptant USD/EUR au 31.12.2007 est de 1,2481.

Question 3

Présentez les écritures aux rubriques « résultat sur intérêts » et « résultats de change » au 31.12.2007.

(3 points)

2. Une banque, dont la maison mère est située hors de la zone Euro, fait les opérations « Repos » (repurchase agreement ; prise en pension/mise en pension) suivantes avec sa maison mère et la Banque Centrale du Luxembourg) : le 27 décembre 2007 la banque conclut un repo avec sa maison mère dans le cadre duquel elle reçoit valeur 29 décembre un portefeuille titres, composé de titres de première qualité, pour un prix de 1 mia EUR. Valeur 4 janvier 2008 elle doit retourner ce portefeuille à sa maison mère au prix de 1.000.770.000 Eur. Egalement au 27 décembre 2007 elle vend ce portefeuille titre à la BCL au prix de 900.000.000 avec obligation de le racheter le 4 janvier 2008 au prix de 900.604.000 Eur.

Question 4

Présentez les postes « créances sur les établissements de crédit », « dettes envers les établissements de crédit », « créances sur les banques centrales », « dettes envers les banques centrales » et « portefeuille titres » tels qu'ils ressortent de ces opérations au 31.12.2007.

(3 points)

Question 5

Les corrections de valeur prévues à l'article 62 de la loi du 17 juin 1992 sur les comptes des banques sont parfois appelées « réserves cachées ». Pourquoi ? Quelles sont les différences avec la provision forfaitaire et le Fonds pour risques bancaires généraux ? Lesquels de ces éléments sont soumis à des limites quantitatives ?

(3 points)

B. Audit

1. Au cours de l'audit vous avez constaté que la banque a, au cours de l'année, afin de se procurer un refinancement, donné en pension, à la Banque Centrale du Luxembourg, un portefeuille titres appartenant à un client sans que ce client n'en ait été averti. Interrogé à ce sujet, la direction affirme que le client n'encourt aucun risque compte tenu du fait que la Banque Centrale ne peut pas tomber en faillite et que les titres sont dès lors plus en sécurité auprès de la Banque Centrale qu'auprès d'un sous dépositaire.

Question 6

Quelle est votre opinion et votre réaction face à cette opération ?

(3 points)

2. Vous êtes réviseur en charge de l'audit d'une banque de petite taille spécialisée essentiellement dans le private banking. En vue de la rédaction du compte rendu analytique votre collaborateur a contrôlé le fonctionnement de la salle de marché et vous fournit le mémo suivant :

« La salle de marché a comme principale mission la gestion de la trésorerie de la banque ainsi que l'exécution des ordres de la clientèle. Le Conseil d'Administration a fixé des limites pour 20 contreparties pour les placements et les opérations dérivés. En plus une limite VAR est fixée pour le risque d'intérêts. Des petites limites sont fixées pour les positions en intraday et overnight en devises.

Le département de la salle de marché comprend 8 personnes, dont 5 travaillent dans le « front office » et trois dans le « back office ». Le chef du département est un trader expérimenté qui rapporte régulièrement à la direction générale autorisée par la CSSF.

Le fonctionnement du département est décrit dans le manuel de procédures.

La plupart des opérations sont dénouées en « straight through processing ». Les opérations sur des marchés moins sophistiqués sont encore traitées manuellement. A cette fin le trader inscrit l'opération conclue au téléphone sur un « dealing slip » prénúmeroté qu'il transmet ensuite au back office. Le back office procède à la saisie informatique. La confirmation à envoyer à la contrepartie est ensuite transmise au trader pour contrôle qui l'envoie ensuite à la contrepartie. La confirmation reçue de la contrepartie est contrôlée par le back office à l'aide de la copie de la confirmation envoyée. En cas de divergences le dossier est transmis au trader pour clarification.

Le back office prépare chaque jour le « management report » sur lequel sont repris l'utilisation des limites, les résultats évalués et réalisés ainsi que les opérations non conformes aux prix du marché. Ce rapport est transmis au chef du département qui le vérifie et le rend au back office pour classement.

Le département fait régulièrement l'objet de contrôles par l'auditeur interne. Le dernier rapport, qui remonte à cinq ans, n'a pas relevé de faiblesses graves. »

Question 7

Rédigez une management letter sur base des éléments contenus dans ce mémo.

(5 points)

Partie III

OPC

Question 8

Quelles sont les règles de répartition des risques applicables aux fonds d'investissement spécialisés (FIS-SIF) en matière :

- d'investissement des actifs ;
- de ventes à découvert ;
- d'utilisation d'instruments dérivés.

(3 points)

Question 9

Quels sont les critères qualitatifs que doit remplir l'organisation de l'unité de gestion des risques d'un OPCVM (partie I de la loi du 20 décembre 2002) ? Y a-t-il une différence à ce sujet entre OPCVM sophistiqués et non sophistiqués ?

(3 points)

Question 10

Quels sont les 7 travaux minimum qui rentrent dans le champ de compétences de l'unité de gestion des risques d'un OPCVM ?

(3 points)

Question 11

Comment l'unité de gestion des risques d'un OPCVM doit-elle déterminer et suivre :

- le risque global,
- le risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés de gré à gré?

Faites la différence entre OPCVM sophistiqués et non sophistiqués

(9 points)

Luxembourg, le 1er décembre 2008

**Examen d'aptitude professionnelle
des candidats réviseur d'entreprises**

Session extraordinaire décembre 2008

Epreuve écrite

Deuxième partie (après-midi)

**Veillez répondre pour chaque partie sur une (ou plusieurs) feuilles séparées.
N'oubliez pas de mentionner sur l'étiquette en haut à droite de chaque feuille le
numéro de la partie à laquelle vous répondez sur la feuille en question.**

Vous travaillez dans un cabinet de réviseurs d'entreprises et vous devez prendre position sur les problèmes suivants, en relation avec:

1. Fiscalité - droit des sociétés :

| | | |
|----------------------------|-------------|----------|
| énoncé en Partie IV | Question 12 | 8 points |
| | Question 13 | 4 points |

2. Réassurance :

| | | |
|---------------------------|-------------|----------|
| énoncé en Partie V | Question 14 | 5 points |
| | Question 15 | 5 points |
| | Question 16 | 5 points |

3. Société industrielle - comptabilité

| | | |
|----------------------------|-------------|----------|
| énoncé en Partie VI | Question 17 | 2 points |
| | Question 18 | 2 points |
| | Question 19 | 8 points |

4. les normes d'audit

| | | |
|-----------------------------|-------------|----------|
| énoncé en Partie VII | Question 20 | 7 points |
| | Question 21 | 5 points |

Partie IV

Fiscalité – droit des sociétés

En 2008 vous reprenez d'une autre étude le dossier de la Société Anonyme GALVAPLUS (la Société), établie sur le territoire de Luxembourg Ville. Le dossier vous est remis et le client vous demande de lui faire état de votre appréciation sur la situation. Le conseil d'administration de la société est composé de M. Durant, de son épouse et de M. Debare qui est par ailleurs le comptable salarié de la société.

Vos recherches montrent que:

- 1) Les derniers comptes annuels publiés concernent l'année 2003.
- 2) L'actionnaire majoritaire de la société, M. Durant, résident luxembourgeois, n'a pas toujours fait de séparation très stricte entre ses affaires personnelles et celles de la société. Ainsi en 2007 il a vendu un immeuble de la société, a valeur de marché de 500.000 EUR au prix de 300.000 EUR à une société appartenant à sa fille. Cette transaction n'avait pas fait l'objet d'une délibération et d'une décision par le conseil d'administration. M. Durant touche un salaire de 150.000 EUR (montant considéré comme n'étant pas excessif).

Question 12

Il vous est demandé d'exprimer un avis circonstancié sur la société en droit commercial, sur les risques et la responsabilité encourue par les uns et les autres. (Le client demande de tenir compte du fait que dû au renforcement du service comptable de la société ce retard dans la publication sera comblé avant la fin de l'année 2008)

(8 points).

Question 13

a) Il vous est demandé d'établir le calcul des provisions fiscales (les impôts sur le revenu) de la société à la fin de 2007 compte tenu des informations suivantes: la Société montre un résultat comptable de 100.000 EUR, et ceci en tenant compte des déductions suivantes: des provisions fiscales au titre de l'impôt sur le revenu de 40.000 EUR ont diminué le résultat de la société. Des avances au titre de l'impôt commercial communal de 5.000 EUR par trimestre ont été comptabilisées en tant qu'avances sur l'Etat. Veuillez également estimer le revenu imposable de M Durant (en tenant compte des données que vous avez).

b) Le client vous demande par ailleurs de faire les mêmes calculs pour le cas où la société était une société en nom collectif.

(4 points).

Partie V

Réassurance

Vous venez d'accepter le mandat de réviseur de la société LUX RE S.A., société de réassurance luxembourgeoise détenue conjointement par quatre groupes d'assurance européens. LUX RE n'est consolidée par aucun de ces groupes.

1. Comptes annuels

La société vous communique un projet de comptes annuels au 31 décembre 2008 pour revue (annexe 1).

Question 14

Avez-vous des commentaires sur ce projet de comptes, avant même d'avoir commencé votre audit ?

(5 points)

2 .Comptes consolidés

Le président du conseil d'administration de LUX RE S.A. s'interroge sur la nécessité de préparer des comptes consolidés.

Question 15

La société peut-elle s'abstenir de préparer des comptes consolidés ?

(5 points)

Question 16

Ayant décidé de procéder à une consolidation, la société vous remet un premier projet de bilan consolidé (annexe 2). Avez-vous des ajustements à proposer ?

(5 points)

Les écritures suivantes ont notamment été comptabilisées par la société (en milliers de EUR) :

Pour la société REASS S.A. et ASSURE S.A.

| | | | |
|--------------------------|--------|-------|-------|
| DR Capital souscrit | 11.500 | | |
| DR Réserves | 500 | | |
| CR Réserves groupe | | 475 | |
| CR Titres | | | 9.000 |
| CR Badwill | | 2.500 | |
| CR Intérêts minoritaires | | 25 | |

Lors de l'acquisition de REASS S.A., les capitaux propres de la société étaient uniquement le capital souscrit pour EUR 1.500.000.

En ce qui concerne ASSURE S.A., LUX RE a d'abord participé à la constitution de la société en 2006 à hauteur de 40%. Au 1^{er} janvier 2008, LUX RE a acquis 55% supplémentaires pour EUR 7.000.000. Un sur-prix a été payé pour tenir compte de la valeur de la clientèle.

Annexe 1

LUX RE S.A.

Bilan
au 31 décembre 2008
(exprimé en euros)

| ACTIF | Notes | 2008 | 2007 | PASSIF | Notes | 2008 | 2007 |
|---|-------|-------------------|--------------------|---|-------|-------------------|--------------------|
| Capital souscrit non versé | 5 | 4.000.000 | 4.000.000 | Capitaux propres | 5 | 6.000.000 | 6.000.000 |
| Placements Placements dans des entreprises liées et participations | | | | Capital souscrit | | | |
| Participations | 3 | 9.000.000 | 4.000.000 | Provisions techniques | | 21.000.000 | 1.000.000 |
| Autres placements financiers | | | | Provision pour primes non acquises | | 7.000.000 | 88.000.000 |
| Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement | | | | Provision d'assurance-vie | | 15.000.000 | 12.000.000 |
| Dépôts auprès des établissements de crédit | | 3.000.000 | 13.000.000 | Provision pour égalisation | | <u>9.000.000</u> | <u>11.000.000</u> |
| Dépôts auprès des entreprises cédantes | | 14.000.000 | 1.000.000 | | | 52.000.000 | 112.000.000 |
| | | <u>4.000.000</u> | <u>-</u> | Dettes | | | |
| Part des réassureurs dans les provisions techniques | | 30.000.000 | 18.000.000 | Dettes nées d'opérations de réassurance | 4 | 12.000.000 | 7.000.000 |
| Provision pour primes non acquises | | 1.000.000 | 1.000.000 | Autres dettes | | <u>3.000.000</u> | <u>2.000.000</u> |
| Provision d'assurance-vie | | 4.000.000 | 85.000.000 | | | 15.000.000 | 9.000.000 |
| Provision pour sinistres | | 10.000.000 | 10.000.000 | | | | |
| | | 15.000.000 | 96.000.000 | | | | |
| Créances | | | | | | | |
| Créances nées d'opérations de réassurance | 4 | 22.000.000 | 5.000.000 | | | | |
| Autres éléments d'actif | | | | | | | |
| Avoirs en banque, avoires en compte de chèques postaux, chèques et encaisse | | 2.000.000 | 4.000.000 | | | | |
| TOTAL DE L'ACTIF | | <u>73.000.000</u> | <u>127.000.000</u> | TOTAL DU PASSIF | | <u>73.000.000</u> | <u>127.000.000</u> |

LUX RE S.A.

Compte de profits et pertes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2008
(exprimé en euros)

| | 2008 | 2007 |
|---|------------------|-------------------|
| Compte technique de l'assurance non vie | | |
| Primes acquises, nettes de réassurance | | |
| Primes brutes émises | 34.000.000 | 7.000.000 |
| Primes cédées aux réassureurs | (4.000.000) | (6.000.000) |
| Variation du montant brut de la provision pour primes non acquises | (20.000.000) | (1.000.000) |
| Variation du montant de la provision pour primes non acquises, part des réassureurs | <u>-</u> | <u>1.000.000</u> |
| | 10.000.000 | 1.000.000 |
| Produits des placements alloués transférés du compte non technique | (6.000.000) | 1.000.000 |
| Charge des sinistres, nette de réassurance | | |
| Montants payés | | |
| Montants bruts | (59.000.000) | - |
| Part des réassureurs | 57.000.000 | - |
| Variation de la provision pour sinistres | | |
| Montant brut | (1.000.000) | (12.000.000) |
| Part des réassureurs | <u>-</u> | <u>10.000.000</u> |
| | (3.000.000) | (2.000.000) |
| Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance | (2.000.000) | 2.000.000 |
| Frais d'exploitation nets | | |
| Frais d'acquisition | (800.000) | (600.000) |
| Frais d'administration | <u>(200.000)</u> | <u>(200.000)</u> |
| | (1.000.000) | (800.000) |
| Variation de la provision pour égalisation | 2.000.000 | (1.000.000) |
| Résultat du compte technique de l'assurance non vie | <u>-</u> | <u>200.000</u> |

LUX RE S.A.

Compte de profits et pertes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2008
(exprimé en euros)
(suite)

| | Note | 2008 | 2007 |
|---|------|--------------------|------------------|
| Compte non technique | | | |
| Résultat du compte technique de l'assurance non vie | | - | 200.000 |
| Produits des placements | | | |
| Produits des autres placements | | 200.000 | 100.000 |
| Profits provenant de la réalisation de placements | | <u>400.000</u> | <u>1.100.000</u> |
| | | 600.000 | 1.200.000 |
| Charges des placements | | | |
| Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt | | (600.000) | (200.000) |
| Corrections de valeurs sur placements | 3 | <u>(6.000.000)</u> | <u>-</u> |
| | | (6.600.000) | (200.000) |
| Produits des placements alloués transférés au compte technique de l'assurance non vie | | 6.000.000 | (1.000.000) |
| Autres produits | | 30.000 | - |
| Autres charges | | <u>-</u> | <u>(170.000)</u> |
| Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts | | 30.000 | 30.000 |
| Autres impôts | | <u>(30.000)</u> | <u>(30.000)</u> |
| Résultat de l'exercice | | <u><u>-</u></u> | <u><u>-</u></u> |

La note renvoie à l'annexe.

LUX RE S.A.

*Annexe des comptes annuels
pour l'exercice clos le 31 décembre 2008*

1. Généralités

LUX RE S.A. (ci-après "la Société") a été constituée le 30 mars 2005 sous forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

2. Méthodes comptables

Les méthodes comptables de la Société sont conformes à la réglementation en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et, notamment, la loi du 8 décembre 1994.

2.1. Placements

Les placements sont valorisés comme suit :

| | Méthode de valorisation |
|---|---|
| Placements dans des entreprises liées et Participations | |
| Participations | prix d'acquisition |
| Autres placements financiers | |
| Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement | plus bas du prix d'acquisition ou du prix du marché |
| Dépôts auprès des établissements de crédit | valeur nominale |
| Dépôts auprès des entreprises cédantes | valeur nominale |

Les dépréciations constatées sur les postes évalués au prix d'acquisition font l'objet de corrections de valeur si elles sont jugées durables.

2.2. Actifs circulants

Les actifs circulants sont enregistrés au prix d'acquisition ou au coût de revient. La Société a pour politique de constituer des provisions spécifiques destinées à couvrir les risques de pertes et de non-recouvrement sur les créances détenues.

LUX RE S.A.

*Annexe des comptes annuels
pour l'exercice clos le 31 décembre 2008
(suite)*

2.3. Prix d'acquisition des éléments d'actif de même catégorie

La méthode d'évaluation appliquée par la Société aux éléments de même catégorie est celle dite des prix moyens pondérés.

2.4. Provisions techniques

Le volume des provisions techniques, tant en ce qui concerne les provisions pour primes non acquises que les provisions pour sinistres, est directement lié aux évaluations des résultats techniques, effectuées en fonction des informations en provenance des cédantes ainsi que de l'appréciation par la Société des résultats futurs qui en découlent.

Les provisions techniques communiquées par les cédantes sont systématiquement enregistrées pour le montant indiqué. Elles font l'objet de compléments de provisions, calculés en fonction de l'expérience du passé, dans tous les cas où les résultats qu'elles induisent paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations défavorables dans le futur ou des sinistres déclarés tardivement.

La provision pour égalisation est constituée conformément à l'article 99 de la loi modifiée du 6 décembre 1991. Ses modalités et limites correspondent à la réglementation en vigueur.

2.5 Produits des placements alloués

Les produits nets des placements sont intégralement transférés au compte technique de l'assurance non vie, conformément à l'article 55 § 3 de la loi du 8 décembre 1994.

2.6. Conversion des devises

Le capital social de la Société est exprimé en euros ("EUR") et la comptabilité est tenue dans cette devise.

Les placements considérés comme des immobilisations et libellés dans une devise autre que l'EUR, à savoir les participations et les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont convertis aux cours de change en vigueur à la date d'acquisition.

Les autres postes de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que l'EUR sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et charges en devises sont convertis en EUR au cours de fin d'année précédant la date de l'opération.

Les résultats de change qui découlent de ces principes d'évaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes.

Participations

Les mouvements de ce poste se résument comme suit :

| | 2008 EUR | 2007 EUR |
|-------------------------------------|-------------------|------------------|
| Solde au début de l'exercice | 4.000.000 | 4.000.000 |
| Corrections de valeur de l'exercice | (6.000.000) | - |
| Entrées de l'exercice | <u>11.000.000</u> | <u>-</u> |
| Solde à la clôture de l'exercice | <u>9.000.000</u> | <u>4.000.000</u> |

Les entreprises dans lesquelles la Société détient au moins vingt pour cent du capital sont les suivantes :

| Dénomination | Pourcentage de détention | Coût d'acquisition | Corrections de valeur | | Capitaux propres avant résultat 2008 EUR | Résultat de l'exercice 2008 EUR |
|--------------|-----------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------|---|--|
| | | | 2008 EUR | 2008 EUR | | |
| REASS S.A. | 100% | 4.000.000 | - | 1.500.000 | - | |
| ASSURE S.A. | 95% | 11.000.000 | (6.000.000) | 10.500.000 | (5.200.000) | |

Ces sociétés ont leur siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

Créances sur et dettes envers des entreprises liées

| | 2008 EUR | 2007 EUR |
|---|-------------|-------------|
| Créances nées d'opérations de réassurance | 2.000.000 | 1.000.000 |
| Autres dettes | - | 500.000 |

Capital souscrit

Le capital souscrit de EUR 6.000.000 est libéré à hauteur de 33,33 % et est représenté par 6.000 actions nominatives sans valeur nominale.

Annexe 2

| | LUX RE | REASS | ASSURE | TOTAL | ELIM | CONSO |
|-------------------------------|---------------|--------------|---------------|----------------|----------------|---------------|
| Capital souscrit non versé | 4 000 | | | 4 000 | | 4 000 |
| Participations | 9 000 | | | 9 000 | -9 000 | 0 |
| Actions et autres valeurs ... | 3 000 | 2 000 | 3 000 | 8 000 | | 8 000 |
| Obligations | | | 16 000 | 16 000 | | 16 000 |
| Dépôts bancaires | 14 000 | 4 000 | 2 000 | 20 000 | | 20 000 |
| Dépôts cédantes | 4 000 | | | 4 000 | -4 000 | 0 |
| Provision pour primes | 1 000 | | | 1 000 | | 1 000 |
| Provision assurance vie | 4 000 | | | 4 000 | | 4 000 |
| Provision pour sinistres | 10 000 | | | 10 000 | | 10 000 |
| Créances réassurance | 22 000 | | | 22 000 | -2 000 | 20 000 |
| Avoirs en banque | 2 000 | 1 000 | 3 800 | 6 800 | | 6 800 |
| Total actif | 73 000 | 7 000 | 24 800 | 104 800 | -15 000 | 89 800 |
| Capital | 6 000 | 1 500 | 10 000 | 17 500 | -11 500 | 6 000 |
| Réserves | | | 500 | 500 | -500 | 0 |
| Réserves groupe | | | | | 475 | 475 |
| Minoritaires | | | | | 25 | 25 |
| Résultat de l'exercice | | | -5 200 | -5 200 | 5 200 | 0 |
| Résultat groupe | | | | | -4 940 | -4 940 |
| Résultat minoritaires | | | | 0 | -260 | -260 |
| Badwill | | | | | 2 500 | 2 500 |
| Provision pour primes | 21 000 | | | 21 000 | | 21 000 |
| Provision assurance vie | 7 000 | | | 7 000 | | 7 000 |
| Provision pour sinistres | 15 000 | 2 700 | 12 000 | 29 700 | | 29 700 |
| Provision d'égalisation | 9 000 | 2 800 | | 11 800 | | 11 800 |
| Dépôts reçus | | | 4 000 | 4 000 | -4 000 | 0 |
| Dettes réassurance | 12 000 | | 2 000 | 14 000 | -2 000 | 12 000 |
| Autres dettes | 3 000 | | 1 500 | 4 500 | | 4 500 |
| Total passif | 73 000 | 7 000 | 24 800 | 104 800 | -15 000 | 89 800 |

Partie VI

Société industrielle – comptabilité

CONSOLIDATION DU GROUPE LUXEMBOURG S.A. : ETABLISSEMENT DU BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007.

Le Groupe Luxembourg est constitué de 4 sociétés et le détail des différentes participations est le suivant :

- La société – mère Luxembourg S.A. détient le porte-feuille-titres suivant :
 - 2.800 actions de VIANDEN S.A.,
 - 1.600 actions de DIEKIRCH S.A., et
 - 2.400 actions de CLERVAUX S.A.
- VIANDEN S.A. détient 2.000 actions de DIEKIRCH S.A.
- DIEKIRCH S.A. détient 1.200 actions de CLERVAUX S.A.

Le capital social respectif des 4 sociétés LUXEMBOURG S.A., VIANDEN S.A., DIEKIRCH S.A. et CLERVAUX S.A. est constitué d'actions d'une valeur nominale de EUR 250.

Au 31 décembre 2007, les Bilans des 4 sociétés sont les suivants :

| (EUR) | <u>LUXEMBOURG S.A.</u> | <u>VIANDEN S.A.</u> | <u>DIEKIRCH S.A.</u> | <u>CLERVAUX S.A.</u> |
|-------------------------------|------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| <u>ACTIF</u> | | | | |
| Actifs divers | 4.000.000 | 2.000.000 | 6.000.000 | 4.500.000 |
| Titres VIANDEN S.A. | 700.000 | - | - | - |
| Titres DIEKIRCH S.A. | 400.000 | 500.000 | - | - |
| Titres CLERVAUX S.A. | 600.000 | - | 300.000 | - |
| TOTAL ACTIF | 5.700.000 | 2.500.000 | 6.300.000 | 4.500.000 |
| <u>PASSIF</u> | | | | |
| Capital social | 1.000.000 | 1.000.000 | 1.000.000 | 1.000.000 |
| Réserves | 1.000.000 | 400.000 | 1.000.000 | 800.000 |
| Résultat de l'exercice | 600.000 | 200.000 | 300.000 | 100.000 |
| Dettes diverses (hors Groupe) | 3.100.000 | 900.000 | 4.000.000 | 2.600.000 |
| TOTAL PASSIF | 5.700.000 | 2.500.000 | 6.300.000 | 4.500.000 |

Question 17

Sur base de l'organigramme du Groupe LUXEMBOURG, déterminez la (les) méthode (s) de consolidation.

(2 points)

Question 18

Expliquez brièvement les différences entre la consolidation par étapes et la consolidation directe.

(2 points)

Question 19

Etablissez le Bilan Consolidé du Groupe Luxembourg au 31 décembre 2007 par consolidation directe, en admettant que les pourcentages de participation correspondent aux pourcentages de droits de vote et que les 4 sociétés n'ont pas de relations réciproques en dehors des participations.

(8 points)

Partie VII

Normes professionnelles

Evènements postérieurs :

Question 20

Expliquez quelles sont les diligences du Réviseur d'entreprises en matière d'évènements postérieurs à la clôture.

(7 points)

Question 21

Sur base du papier de travail en Annexe, quelle est votre analyse des faits rapportés (justifiez votre réponse) ? Quelles conséquences en tirez-vous sur votre mission et votre rapport ?

(5 points)

Note : Tous les montants indiqués sont matériels et significatifs au regard du résultat de l'exercice et du patrimoine de la société.

Papier de travail

Banque Trucmuche

Clôture : 30 juin 2008

Re : Résumé des PV : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Comité de Direction post clôture

1 Comité de Direction du 21 juillet

Sujet principal : Arrêt des activités OPC (agent administratif) et Corporate Banking

- L'arrêt et la cession (décidés, validés par le Conseil d'Administration du 29 juin) doivent être formellement annoncés le 20 juillet au plus tard.
- Le comité de direction arrête les modalités du plan de communication (syndicats, administration, employés, ...).

2 Conseil d'Administration du 12 septembre

- Approbation des comptes annuels.
- Approbation du rapport de gestion.
- Convocation de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle pour le 15 octobre.

3 Comité de Direction du 20 septembre

Points abordés :

- Litige client en gestion discrétionnaire en raison de pertes sur produits dérivés. Le client réclame le remboursement des pertes encourues plus une indemnité de EUR 100 000. Le dossier est transmis à l'avocat.
- La société LB. (prêt octroyé EUR 1 Mio provisionné à 20 % à la clôture de l'exercice) a été mise en liquidation en septembre. Le Comité décide de provisionner la créance à 100 % dans les comptes du 1er trimestre FY 08/09.
- Projet de fusion avec la banque « Concurrente ». Dans le cadre de cette éventuelle fusion, la Direction a fait procéder à l'évaluation de ses incorporels :

| Valeur nette comptable | Valeur estimée | |
|-------------------------------|-----------------------|-----|
| Licence informatique | 100 | 105 |
| Fond de commerce | 85 | 15 |

- Sinistre à l'agence du Kirchberg en septembre.
 - Toute l'agence a été détruite (valeur comptable au 30 juin de KEUR 540).
 - Les assurances procèdent aux expertises nécessaires.

- Baisse des marchés boursiers de septembre
 - La baisse des marchés boursiers a entraîné une baisse significative de la valeur de marché du portefeuille titres de la Banque (Moins Value estimée de 1.500 KEUR).
 - Baisse significative de l'activité Private Banking
- Erreur de calcul de la valeur nette comptable d'un OPC administré par la Banque
 - Une erreur de calcul de plusieurs valeurs nettes comptables de mai 2008 a été détectée par les auditeurs du fond. L'erreur serait due à une erreur de saisie d'un cours de change par un comptable OPC. (Impact potentiel KEUR 120 à rembourser à l'OPC)

Fin du mémo.